

PROVISOIRE

E/2001/SR.24
22 juillet 2002

Original : FRANÇAIS

CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

Session de fond de 2001

COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA 24^e SÉANCE

tenue au Palais des Nations, à Genève,
le jeudi 12 juillet 2001, à 10 heures

Président : M. WEHBE (République arabe syrienne)
(Vice-Président)

SOMMAIRE

ASSISTANCE ÉCONOMIQUE SPÉCIALE, AIDE HUMANITAIRE ET SECOURS EN CAS DE
CATASTROPHE (*suite*)

Les rectifications au présent compte rendu doivent être rédigées dans l'une des langues de travail. Elles doivent être présentées dans un mémorandum et être également incorporées à un exemplaire du compte rendu. Il convient de les adresser, une semaine au plus tard à compter de la date du présent document, à la Section d'édition des documents officiels, bureau E.4108, Palais des Nations, Genève.

GE.01-63264 (EXT)

En l'absence de M. Belinga-Eboutou (Cameroun), M. Wehbe (République arabe syrienne), Vice-Président, prend la présidence.

La séance est ouverte à 10 h 15

ASSISTANCE ÉCONOMIQUE SPÉCIALE, AIDE HUMANITAIRE ET SECOURS EN CAS DE CATASTROPHE (suite) (A/56/95-E/2001/85)

Groupe de discussion sur la préparation aux catastrophes naturelles et les mesures d'intervention

M^{me} BERTINI (Directrice exécutive du Programme alimentaire mondial (PAM) et Envoyée spéciale du Secrétaire général dans la corne de l'Afrique), intervenant en sa qualité d'envoyée spéciale du Secrétaire général dans la corne de l'Afrique, rappelle qu'au moment de la grave sécheresse qui a menacé de famine l'année précédente 16 millions de personnes dans cinq pays de la corne de l'Afrique, le Secrétaire général l'a nommée envoyée spéciale dans la région en lui demandant de faire face aux besoins immédiats et a chargé le Directeur général de la FAO de se pencher sur les problèmes à plus long terme de l'insécurité alimentaire dans la région. M^{me} Bertini s'est rendue à quatre reprises dans la corne de l'Afrique, la première fois pour évaluer les besoins, extrêmement importants, en aide alimentaire et non alimentaire et pour nommer un responsable de la sécurité. Une fois les besoins connus, les donateurs se sont montrés très généreux et la presse a contribué à alerter l'opinion sur la gravité de la situation. Les organisations humanitaires ont pu compter dans leur action sur les structures de préparation et de prévention qui avaient été mises en place dans les pays touchés après la terrible sécheresse du milieu des années 80. La famine a pu être évitée mais la crise persiste. Si le retour de la pluie a contribué à améliorer la situation en 2001, l'appui de la communauté internationale reste nécessaire pour fournir une aide alimentaire et surtout non alimentaire (l'eau salubre, les médicaments, les semences sont indispensables pour améliorer l'état de santé de la population et lui permettre de reconstruire sa vie) et pour renforcer l'infrastructure. Seuls 37 % des contributions demandées pour 2001 ont été annoncés à ce jour. M^{me} Bertini rend hommage à tous ceux qui ont fait face à la situation: aux gouvernements, au système des Nations Unies et notamment au Bureau de la coordination des affaires humanitaires, aux institutions et aux ONG, aux donateurs et aux millions de personnes directement concernées.

M. LAMB (Chef du Département de la mobilisation humanitaire de la Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge) dit que la Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, qui regroupe des sociétés nationales dans presque tous les pays du monde, est en mesure de faire le lien entre les organisations intergouvernementales et les gouvernements d'une part et la société civile d'autre part. Étant donné l'aggravation du nombre et du coût

des catastrophes naturelles, il n'est plus possible de dissocier l'intervention et la préparation: il convient d'adopter une méthode de gestion des catastrophes qui intègre le développement et de réévaluer les modalités de l'assistance pour éviter que les bénéficiaires du développement soient anéantis à chaque nouvelle catastrophe et aider les populations à affronter la situation dans de meilleures conditions.

Une opération de secours d'urgence exemplaire est celle qui a été menée juste après le tremblement de terre qui a frappé l'État indien du Gujarat le 26 janvier 2001. Les besoins ont été évalués rapidement et efficacement et les interventions bien coordonnées et bien ciblées. La Croix-Rouge indienne, le Gouvernement indien, les autorités locales et la communauté internationale ont coopéré étroitement et le rôle de coordination et de chef de file joué par la Fédération internationale et la Croix-Rouge indienne a été cité en exemple. La Fédération internationale a par ailleurs coopéré activement, dans le cadre d'autres opérations d'urgence, avec le Bureau de la coordination de l'aide humanitaire et avec les équipes des Nations Unies chargées de l'évaluation et de la coordination en cas de catastrophe. C'est ce type de coopération, à l'échelon national et international, qui permet d'améliorer grandement l'efficacité de la coordination sur le terrain.

La Fédération internationale ne s'occupe pas seulement des catastrophes les plus médiatisées ou considérées, pour une raison ou une autre, comme prioritaires. M. Lamb tient à appeler l'attention sur les problèmes rencontrés par les personnes vivant dans des régions qui ont été frappées par une catastrophe mais qui ne sont plus sous les projecteurs, et surtout par les personnes affectées par des catastrophes à évolution lente, comme au Tadjikistan aujourd'hui où sévit une grave sécheresse. Enfin, la Fédération internationale a entrepris une étude à laquelle elle souhaiterait que les États coopèrent: il s'agit d'examiner l'état actuel du droit international dans le domaine des interventions en cas de catastrophe et de voir comment combler les lacunes en vue d'établir un cadre juridique cohérent.

M. MURO (Coordonnateur résident des Nations Unies en El Salvador) rappelle qu'en 2001, à un mois d'intervalle, El Salvador a été touché par deux tremblements de terre. Plus d'1,4 million de personnes ont été touchées dans 12 des 14 départements que compte le pays. D'après les estimations du FMI et de la Banque mondiale, les dégâts s'élèvent à près de 2 milliards de dollars. Les tremblements de terre se sont produits moins de 10 ans après la signature des accords de paix de Chapultepec, dans une démocratie fragile qui doit faire face à d'importants problèmes de développement.

Les leçons tirées de l'ouragan Mitch, en 1998, ont permis aux organismes des Nations Unies de mieux se préparer aux catastrophes et de renforcer l'efficacité de leur intervention, même si les tremblements de terre ont fait des dégâts nettement plus importants. L'Équipe des Nations Unies pour la

gestion des opérations en cas de catastrophe et l'Équipe chargée de l'évaluation et de la coordination en cas de catastrophe sont intervenues dans les meilleurs délais. Toutefois, le bilan dressé après l'opération a montré que l'on pourrait améliorer encore la coopération entre, d'une part, les équipes chargées de l'évaluation et de la coordination en cas de catastrophe et, d'autre part, les équipes techniques des organismes des Nations Unies, le Gouvernement et la société civile. Des équipes interinstitutions devaient être créées pour procéder à l'évaluation des dégâts et l'équipe chargée de l'évaluation et de la coordination en cas de catastrophe devrait échanger et collecter des informations à plus grande échelle auprès des bureaux extérieurs des Nations Unies et des Volontaires des Nations Unies qui sont très présents en El Salvador.

Plusieurs organismes sont intervenus immédiatement sur le terrain et les liens étroits qu'ils avaient auparavant établis avec le Gouvernement et leurs partenaires de la société civile se sont révélés très précieux. D'une manière générale, les retards dans l'acheminement de l'aide pourraient s'expliquer par l'absence de réseaux structurés à l'échelon local. Conscients que l'efficacité des interventions reposait sur les informations disponibles, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires et le PNUD avaient créé, juste après le premier tremblement de terre, une base de données en ligne (appelée SIGCO) constamment mise à jour qui s'est révélée très utile grâce à la diversité des sources d'information.

En ce qui concerne les activités concrètes menées par les organismes des Nations Unies, il importe de noter que le PAM se trouvait sur le terrain trois heures après le premier tremblement de terre pour réaliser une évaluation préliminaire des dégâts et fournir des vivres et de l'eau. L'Organisation panaméricaine de la santé et l'OMS ont immédiatement constitué une équipe interne de gestion de la catastrophe. L'UNICEF a accordé la priorité aux quatre domaines suivants: l'approvisionnement en eau et l'assainissement; la vaccination, la santé maternelle et infantile et la nutrition; l'éducation; la protection des enfants et l'aide psychologique. Le FNUAP a mis en place un projet de six mois visant à fournir des services de santé sexuelle et génésique à la population. L'Organisation internationale pour les migrations (OIM), la FAO, le PNUD et les Volontaires des Nations Unies ont également prêté une aide précieuse. Plusieurs pays et l'Agency for International Development des Etats-Unis ont aussi fourni une aide.

Lors de la phase de transition vers la reconstruction, les efforts ont été en partie entravés par le manque de ressources financières. De nombreux donateurs ont répondu avec diligence à la situation d'urgence par le biais du système des Nations Unies mais il est regrettable que l'appel de premiers secours ait été lancé presque un mois après le tremblement de terre, alors que de nombreux donateurs avaient déjà fourni des fonds ou pris des mesures.

Le principal défi que doit relever maintenant le système des Nations Unies est d'intégrer les stratégies et les programmes nationaux dans ses activités. Il importe de faire participer non seulement le Gouvernement mais aussi le secteur privé, les acteurs locaux, les organismes de coopération internationale et les organisations non gouvernementales à l'élaboration des politiques en matière de gestion des risques. À cet effet, on accordera la priorité au renforcement des institutions car les tremblements de terre ont montré la fragilité d'un grand nombre d'entre elles et l'absence de coordination entre l'échelon central et l'échelon local. En outre, la question la plus complexe concerne l'articulation et la définition des rôles et des responsabilités entre les différents niveaux, instruments et acteurs, afin d'obtenir les meilleurs résultats dans le cadre des opérations de relèvement.

M^{me} MENON (Coordonnatrice résidente des Nations Unies en Mongolie) dit que la Mongolie a connu en 1999 et 2000 deux hivers extrêmement rigoureux qui ont décimé le cheptel, principal moyen de subsistance de la population, et qui ont été suivis par des étés très secs. Ces catastrophes naturelles sont dans une certaine mesure aggravées par l'homme. À partir de 1990, on a en effet assisté à un effondrement de l'industrie manufacturière dans les petites villes et, partant, à un exode massif de la population vers la campagne. Le nombre d'éleveurs a monté en flèche, la taille des troupeaux n'a cessé de croître et la pratique du surpâturage s'est développée. La disparition de plus de 4,5 millions d'animaux (soit environ 8 % du cheptel) a donc eu de très lourdes répercussions sur l'économie.

L'appel conjoint lancé par le système des Nations Unies et le Gouvernement mongol a mis l'accent sur les moyens de subsistance des éleveurs, ainsi que sur les problèmes de santé et de nutrition, surtout des femmes et des enfants. Les bailleurs de fonds ont répondu massivement à l'appel puisque le Gouvernement mongol a reçu plus de 25 millions de dollars d'aide bilatérale et multilatérale. Par ailleurs, il faut souligner la rapidité avec laquelle plusieurs pays, dont le Luxembourg et la Suisse, ont offert une aide financière.

Parmi les points positifs, il importe de mentionner d'abord l'excellente collaboration entre les organismes des Nations Unies et le Gouvernement mongol, et la rapidité d'intervention du Bureau de la coordination des affaires humanitaires et de l'équipe des Nations Unies pour la gestion des opérations en cas de catastrophe. Ensuite, le nombre de réponses à l'appel a été beaucoup plus important que prévu. Enfin, les échanges d'informations ont été très fructueux tout au long des opérations d'urgence.

Parmi les problèmes rencontrés, le Gouvernement n'a pas été en mesure de prendre en charge les frais de transport en raison de contraintes budgétaires. En outre, il n'a pas fourni tous les renseignements

nécessaires sur sa capacité de faire face à la catastrophe. Pour ce qui est des organismes des Nations Unies, il est évident que leur intervention doit être plus rapide.

En ce qui concerne les perspectives de collaboration et les mesures à prendre pour améliorer la situation, les organismes des Nations Unies en Mongolie aident le Gouvernement à établir un mécanisme plus efficace de gestion des catastrophes. En matière de prévention, on s'accorde à reconnaître qu'il faut faire beaucoup plus, notamment améliorer la gestion des herbages et du bétail. D'une manière générale, si la Mongolie veut sortir d'une situation de catastrophe chronique, elle doit investir davantage dans le développement rural non agricole.

M. BISHNOI (Observateur de l'Inde) rappelle que la Directrice exécutive du PAM, en évoquant lors d'une séance précédente le manque de ressources destinées à assurer le lien entre opérations de secours et activités de développement, a dit que cette question méritait de retenir l'attention des donateurs plutôt que des institutions. La délégation indienne entend par là que la solution ne consiste pas à créer de nouveaux mécanismes de financement ou à étendre ceux qui existent déjà dans le cadre des fonds et programmes, ce qui rejoindrait les conclusions du rapport du Groupe d'experts de haut niveau sur le financement du développement. Une telle interprétation est-elle exacte ?

M. PAYOT (Observateur de la Belgique), intervenant au nom de l'Union européenne, demande dans quelle mesure les guerres et les conflits ont pu aggraver la situation dans la corne de l'Afrique. Il souhaiterait d'autre part avoir des précisions au sujet de la mise en œuvre des conclusions formulées dans son rapport par l'Équipe spéciale interorganisations sur l'action dans le domaine de la sécurité alimentaire à long terme, du développement agricole et des aspects connexes dans la corne de l'Afrique et il s'enquiert des mesures à long terme qui sont ou qui pourraient être prises pour atténuer l'effet des sécheresses dans la région.

Évoquant la situation en El Salvador, M. Payot voudrait savoir quels ont été les avantages de l'existence d'une capacité d'intervention immédiate sur le terrain et quels enseignements ont été tirés des crises. En Mongolie, l'Union européenne contribue aux efforts de la communauté internationale, notamment via l'Office de l'aide humanitaire de la Commission européenne, dont la priorité est précisément d'assurer la sécurité alimentaire. Elle se demande, étant donné les conditions climatiques extrêmes, quel rôle la technologie peut jouer et dans quelle mesure elle est utilisée pour améliorer le sort des populations et la coordination de l'assistance humanitaire.

M. MCGILL (Canada) félicite M^{me} Bertini pour l'efficacité avec laquelle elle a mobilisé l'aide internationale dans la région de la corne de l'Afrique et espère que la question de la transition entre les secours et le développement recevra toute l'attention voulue. La délégation canadienne pense qu'il

importe d'évaluer les aspects positifs des interventions effectuées lors des différentes crises récentes (rapidité et exhaustivité de l'information dans le cas d'El Salvador, actions particulières en direction des femmes s'il y en a eu, participation des bénéficiaires à la préparation et aux opérations), d'en tirer les enseignements et de voir quelles mesures peuvent être prises dès à présent pour atténuer les conséquences des catastrophes naturelles.

M. MURO (Coordonnateur résident des Nations Unies en El Salvador) dit que l'un des enseignements tirés des catastrophes en El Salvador est que l'évaluation des risques doit faire partie intégrante des activités de prévention. À propos de la création de mécanismes de financement, il serait sans doute plus utile d'engager un débat sur les moyens d'allouer des ressources pour les opérations de gestion et de réduction des risques. Le Coordonnateur résident reconnaît que la situation spécifique des femmes est particulièrement importante mais il n'a pas pu en rendre compte dans son exposé par manque de temps. Enfin, en ce qui concerne la participation des bénéficiaires aux opérations, il faut noter que le travail des organismes des Nations Unies se trouve grandement facilité lorsqu'ils peuvent compter sur l'appui de la population locale. Toutefois, il faut aussi trouver des moyens de faire participer les bénéficiaires à l'élaboration des politiques et des opérations.

M^{me} MENON (Coordonnatrice résidente des Nations Unies en Mongolie) dit que le processus d'appel global doit permettre au Gouvernement et aux donateurs d'organiser leurs interventions de façon plus cohérente. Dans un pays comme la Mongolie, il n'est pas facile d'assurer effectivement à la population la sécurité alimentaire. Comme l'a fait observer la délégation canadienne, l'information doit être opportune et son contenu est essentiel pour l'organisation des interventions. En tout état de cause, il faut encourager la population à participer au maximum aux opérations de secours.

La délégation canadienne demande quels enseignements ont été tirés des opérations de secours en cas de catastrophe pour se préparer à de nouvelles situations d'urgence et en atténuer les effets: c'est là un vaste problème auquel on ne s'est pas encore véritablement attelé, en tout cas pas en Mongolie. Il faudrait chercher des exemples d'action préventive déjà organisée, en Afrique peut-être, pour s'en inspirer et mettre en place des structures d'intervention plus solides. Il est évident que lorsque le système des Nations Unies prend la direction des opérations de secours sans que le gouvernement du pays touché se soit préoccupé d'agir lui-même en association avec sa propre population, l'action à plus long terme en souffrira incontestablement. Il faut que, de son côté, le système des Nations Unies ait pris conscience des besoins propres au pays.

M. LAMB (Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge) dit à l'intention du représentant du Canada que la participation du pays bénéficiaire aux opérations sur le

terrain est absolument indispensable: les secours ne donnent pas de résultats satisfaisants tant que le pays n'apprend pas à affronter lui-même la situation. La Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge estime qu'il faut, sur place, faire aussitôt appel à la population locale. Après une évaluation immédiate sur le terrain, les équipes internationales doivent se rendre au lieu de la catastrophe dans les 24 heures au maximum et s'attaquer sans attendre aux problèmes liés à la vulnérabilité particulière de certains groupes, les femmes par exemple.

M. MOUNTAIN (Coordonnateur assistant des secours d'urgence) rappelle, pour prouver l'utilité de la participation des bénéficiaires aux opérations de secours, que, lorsque la catastrophe est un tremblement de terre par exemple, 90 % des vies humaines sauvées le sont par les personnes se trouvant sur place. À l'intention de l'observateur de la Belgique, M. Mountain dit que la mobilité des moyens et des capacités disponibles est essentielle ; en Amérique latine par exemple, il existe depuis quelque temps des spécialistes formés aux évaluations immédiates en cas de catastrophe et des équipes de pays, ce qui permet une intervention dans les 48 heures sur le site même, mécanisme indispensable qui est désormais à la disposition d'un certain nombre de pays.

En ce qui concerne les catastrophes naturelles, le système des Nations Unies prévoit un dispositif qui comprend plusieurs composantes : mesures de prévention, de préparation et d'atténuation des effets, opérations de secours et interventions diverses, mais il n'y a pas de solution de continuité entre ces divers types d'action et chacun sait où se situe la ligne de séparation entre les diverses compétences.

M^{me} BERTINI (Directrice exécutive du PAM) prend la parole en sa qualité d'Envoyée spéciale du Secrétaire général dans la région de la corne de l'Afrique. À l'intention de l'observateur de l'Inde, elle dit que les ressources qui permettraient de passer de la phase des secours d'urgence à celle du redressement font défaut partout dans le monde mais qu'effectivement il n'est pas indispensable de créer de nouveaux mécanismes au sein du système des Nations Unies pour pallier cette pénurie. Il appartient plutôt aux bailleurs de fonds d'examiner attentivement le problème qui concerne chacun d'eux.

En réponse à l'observateur de la Belgique, M^{me} Bertini dit que dans la région de la corne de l'Afrique, le conflit entre l'Éthiopie et l'Érythrée a certainement aggravé pendant un temps la situation, car les ports étaient inutilisables et les moyens de transport insuffisants. La fin du conflit a beaucoup allégé les difficultés.

M^{me} Bertini répond au représentant du Canada que, dans la même région d'Afrique, l'aide aux femmes devient désormais prioritaire dans la mesure où elles ont généralement pour tâche d'assurer

l'alimentation du groupe familial. Ce sont elles aussi qui s'occupent de l'eau et des semences. En outre, les femmes qui, auparavant, dans cette région ne possédaient rien ont aujourd'hui des chameaux qui sont pour elles une source de revenus.

M. LEUS (Organisation mondiale de la santé (OMS)) dit qu'il paraît indispensable à l'OMS de participer systématiquement aux actions préventives et aux interventions en cas de catastrophe naturelle. La coopération engagée avec le Bureau de la coordination des affaires humanitaires et la collaboration active assurée avec les services de santé de la Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge revêtent le même caractère indispensable.

En cas de catastrophes naturelles, l'atténuation de leurs effets se pose toujours avec acuité sur le plan sanitaire et l'OMS constate le plus souvent avec inquiétude que l'infrastructure des services de santé ou d'adduction d'eau est particulièrement fragile. Cette précarité compromet souvent l'action menée en faveur des femmes, surtout quand l'État s'est engagé sur la voie d'une décentralisation trop poussée alors que, localement, les infrastructures, sanitaires en particulier, sont insuffisantes.

L'OMS déplore que la coopération, au sein du système des Nations Unies, ne lui accorde pas la place qu'elle devrait occuper : elle estime devoir être beaucoup plus visible, tant dans le cadre des secours d'urgence que dans celui de l'action à plus long terme. En Afrique en particulier, l'OMS n'a pas pu faire valoir son point de vue autant qu'elle l'aurait voulu et craint que certains pays n'aient à en pâtir.

M^{me} LOERA (Mexique) demande au représentant de la Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge si l'étude qu'il a mentionnée relative aux interventions internationales lors de catastrophes naturelles permet de conclure à l'existence de règles de droit international dans ce domaine.

M. HUSSAIN (Pakistan) constate que les pays qui ne parviennent pas à faire face à une catastrophe naturelle souffrent manifestement d'un grave manque de capacités. Ce devrait donc être un élément indispensable de la stratégie à adopter que de renforcer ces capacités. Mais la communauté internationale ne peut passer à cette phase-là qu'une fois qu'elle a lutté en urgence contre l'effet dévastateur de la catastrophe. Comment la communauté internationale assure-t-elle finalement par le truchement des Nations Unies cette transition indispensable entre la phase des secours et celle du développement ?

M. LAMB (Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge) indique à la représentante du Mexique que c'est lors d'une réunion organisée récemment par le Centre des

Nations Unies pour les établissements humains (HABITAT) qu'il a évoqué les règles de droit international applicables en cas de catastrophe naturelle. Il existe en effet un certain nombre de règles de cette nature, énoncées dans diverses conventions mises au point par plusieurs organisations. Il a été décidé de demander à des spécialistes d'étudier ces règles qui feront ultérieurement l'objet d'un recueil. Mais il faudra au préalable demander à ce sujet l'avis des États, pour savoir en particulier s'il y a lieu de poursuivre les travaux en vue d'élaborer une convention sur la recherche et le sauvetage en zone urbaine.

À l'intention du représentant du Pakistan, M. Lamb dit que la Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge attache une importance fondamentale au renforcement des capacités dans les pays victimes de catastrophes naturelles.

M^{me} BERTINI (Directrice exécutive du PAM) convient avec le représentant du Pakistan qu'une meilleure coordination s'impose entre les organismes des Nations Unies et les institutions de Bretton Wood. De même, il importe de reconnaître le lien entre le renforcement des capacités et le passage au développement durable et, à cet égard, il est incontestable que la communauté internationale a fait des progrès et tiré les enseignements des expériences passées, notamment avec l'ouragan Mitch et la sécheresse dans la corne de l'Afrique.

M. BALAREZO (Pérou) espère que le système des Nations Unies et toutes les organisations humanitaires continueront de participer activement à toutes les phases des opérations de secours en cas de catastrophe. Il tient à souligner la nécessité de redoubler d'efforts pour assurer le passage des secours d'urgence à la phase du développement durable. À cet égard, les institutions de Bretton Wood, en particulier la Banque mondiale, ainsi que les banques régionales de développement ont un rôle important à jouer. Le facteur temps est également capital, d'où l'importance d'un mécanisme central de coordination capable de procéder rapidement à l'évaluation globale nécessaire à la planification des différentes phases de secours.

M. BEKHBAT (Observateur de la Mongolie) tient à remercier l'ensemble de la communauté internationale pour l'aide généreuse et efficace apportée à son pays frappé par une catastrophe naturelle durant l'hiver 2001. Cette aide multiforme a permis à la Mongolie de repenser sa stratégie de développement à long terme et d'entreprendre la mise en place de structures adéquates d'intervention en cas de catastrophe. Rendant hommage au travail très utile et concret de la coordonnatrice résidente des Nations Unies en Mongolie, il tient à réaffirmer la détermination de son Gouvernement à poursuivre une coopération efficace et transparente avec la communauté internationale et à mieux assumer ses responsabilités.

M^{me} KUIP (Pays-Bas) dit que son pays est plus que jamais soucieux d'améliorer la coordination des activités du système des Nations Unies face aux catastrophes naturelles. Tout le monde s'accorde à reconnaître le caractère essentiel d'une telle coordination, en particulier lors d'un tremblement de terre, où chaque seconde compte. Cependant, si le facteur temps est crucial pour le déploiement de l'aide d'urgence, la rationalisation des procédures et l'allègement des règles bureaucratiques ne sauraient être négligés. C'est pourquoi, le Gouvernement néerlandais insiste sur l'importance de l'élaboration d'une convention sur la recherche et le sauvetage en milieu urbain.

M. HIRATA (Japon) dit que l'impression qui se dégage de chaque situation d'urgence est que l'on ne sait pas très bien ce dont les victimes ont besoin, peut-être faute d'une organisation humanitaire unique assurant la direction des opérations. Il souhaiterait donc savoir qui est chargé de l'évaluation des besoins à court et à moyen terme et quelles sont les modalités suivies à cette fin. En ce qui concerne le financement, il distingue les fonds octroyés au titre d'une aide bilatérale de ceux fournis aux organismes des Nations Unies dans le cadre de l'assistance multilatérale et il se demande si ces derniers sont pleinement informés de l'aide bilatérale accordée aux pays touchés.

M. VERMEIR (Observateur de la Belgique) dit qu'il est une question qui mérite d'être soulevée, à savoir la réduction de la vulnérabilité grâce à la fourniture d'une aide humanitaire globale et de qualité. En effet, les campagnes de prévention et d'atténuation des effets des catastrophes sont tout aussi importantes que les efforts visant à réduire la vulnérabilité des populations. C'est dans cette optique que l'Union européenne a axé ses interventions en El Salvador sur trois objectifs principaux, à savoir renforcer les capacités locales en fournissant l'aide humanitaire en partenariat avec les organisations locales, veiller à ce que les bénéficiaires de l'aide atteignent un niveau de vie supérieur à celui dont ils jouissaient avant la crise et assurer la transition des secours d'urgence aux activités de développement.

M. MOUNTAIN (Coordonnateur assistant des secours d'urgence) dit qu'en cas de catastrophe, les interventions de l'ONU sont immédiatement placées sous la responsabilité du Coordonnateur résident, auquel il appartient de procéder à l'évaluation des besoins avec le concours du Bureau de la coordination des affaires humanitaires. Au tout début d'une catastrophe naturelle, les informations sont nécessairement limitées, mais le peu de renseignements disponibles est affiché sur le ReliefWeb, qui fait l'objet de mises à jour quotidiennes. Les organismes des Nations Unies tentent également de suivre l'aide fournie par les autres organisations humanitaires, notamment la Croix-Rouge, et par les pays donateurs, de façon à disposer d'un tableau complet des besoins à satisfaire et des interventions en cours.

M. MURO (Coordonnateur résident des Nations Unies en El Salvador) dit que l'évaluation des besoins à long terme relève essentiellement du Gouvernement, qui peut compter sur la coopération des organismes des Nations Unies et de ses autres partenaires. Dans le cas d'El Salvador, le Gouvernement a par exemple demandé à l'ONU de mettre sur pied une mission composée de plus de 30 experts pour évaluer les dégâts causés par l'ouragan Mitch. Ce type de partenariat donne plus de crédibilité aux conclusions des travaux d'évaluation et sa transparence peut se révéler utile pour la mobilisation des ressources. M. Muro convient avec l'observateur de la Belgique de l'importance du renforcement des capacités nationales et de la nécessité de réduire la vulnérabilité des populations. C'est ainsi qu'en El Salvador, l'ONU a privilégié la reconstruction et la transformation, consciente de l'inutilité de reconstruire des maisons qui ne résisteraient pas à la catastrophe naturelle suivante.

M^{me} MENON (Coordonnatrice résidente des Nations Unies en Mongolie) dit que lors de la catastrophe naturelle qui a frappé la Mongolie, les besoins ont été évalués sur la base d'un partenariat entre le Gouvernement, l'ONU et les autres organisations humanitaires. Cette évaluation a été facilitée non seulement par le dialogue permanent instauré avec les différents ministères mais aussi par les services consultatifs fournis par l'Équipe des Nations Unies chargée de l'évaluation et de la coordination en cas de catastrophe. À la question de savoir si les organismes des Nations Unies sont informés de l'aide bilatérale reçue par les pays touchés, M^{me} Menon précise que, dans le cas de la Mongolie, le Ministère des affaires étrangères a régulièrement fourni aux Nations Unies des renseignements complets sur l'intégralité de l'aide reçue, en nature comme en espèces. Elle convient avec le représentant des Pays-Bas de l'importance de la coordination entre tous les acteurs humanitaires et de la nécessité d'assurer la transition des secours d'urgence au développement durable.

M. GEORGIU (Observateur de la Grèce) rappelle qu'en 1999 la Turquie et la Grèce ont l'une et l'autre été frappées par des tremblements de terre dévastateurs. L'aide efficace que les deux États se sont immédiatement apportée l'un à l'autre, alimentée non seulement par les caisses publiques mais aussi par des ONG, des organisations charitables et aussi de nombreux particuliers, a beaucoup rapproché les deux pays. Ceux-ci ont donc proposé à l'Assemblée générale lors de sa session de 1999, aux côtés de 113 autres États Membres, la création d'un groupe commun d'intervention en cas de catastrophe composé de représentants de services gouvernementaux et d'organisations non gouvernementales des deux pays afin de renforcer les dispositifs de secours d'urgence en cas de catastrophe prévus par le système des Nations Unies. La proposition a été adoptée à l'unanimité par l'Assemblée générale (résolution 54/30 du 22 novembre 1999).

Il subsiste toutefois encore de nombreux problèmes liés à la sélection du personnel, à sa formation, aux modalités de financement, et à la logistique qu'il faut résoudre pour que le projet devienne réellement

opérationnel. La coopération entre les États Membres intéressés et les ONG réclame, elle aussi, beaucoup de temps. Le groupe commun a toutefois d'ores et déjà établi des contacts étroits avec le Bureau de la coordination des affaires humanitaires et consulte actuellement certaines organisations internationales qui ont une grande expérience des interventions humanitaires en cas de catastrophe, comme le Comité international de la Croix-Rouge, Médecins sans frontière, etc. Les deux délégations grecque et turque ont convenu de coopérer non seulement sur le plan technique mais aussi sur le plan universitaire et scientifique, par des échanges d'informations, et elles ne manqueront pas d'inviter des représentants du Bureau de la coordination des affaires humanitaires et d'autres experts à apporter leur concours à leur initiative conjointe.

M^{me} BERTINI (Directrice exécutive du PAM), résumant le débat, dit qu'un consensus semble se dégager sur l'importance d'une intervention rapide, le rôle crucial des activités visant à atténuer les effets des catastrophes, la nécessité de demander aux bénéficiaires et non pas seulement aux gouvernements l'étendue de leurs besoins et le rôle capital des communications entre l'ONU, le Gouvernement, les autres organisations humanitaires et le secteur privé.

M. KAYA (Observateur de la Turquie) dit que le groupe commun d'intervention en cas de catastrophe, créé par la Grèce et la Turquie au lendemain du tremblement de terre qui a frappé les deux pays, a déjà tenu sa première réunion à Ankara. Le Gouvernement turc est fermement convaincu que ce mécanisme de coopération favorisera la confiance et des relations durables entre les deux pays, sur la base d'une compréhension mutuelle.

M. KELLY (Royaume-Uni) partage le souci du représentant du Pakistan qui veut comprendre comment le système des Nations Unies cherche à renforcer à l'échelon local, national et régional les capacités d'intervention en cas de catastrophe. Il ne fait pas de doute que les États Membres d'une part, le Secrétariat, les organismes du système, les fonds et les programmes d'autre part, doivent suivre de près les progrès accomplis dans ce secteur d'importance vitale. La question revêt un triple aspect: il faut développer les moyens d'intervention sur le plan de la prévention, sur le plan opérationnel, et sur le plan stratégique; il faut en deuxième lieu étudier les causes profondes des crises et des conflits; il faut enfin coordonner en conséquence les interventions qui sont décidées. Pour sa part, le Royaume-Uni s'emploie à travailler en étroite collaboration avec les organismes des Nations Unies pour les aider à étoffer leur propre capacité institutionnelle de façon qu'ils puissent apprécier les situations de crise humanitaire selon une perspective plus large que celle de l'évaluation des besoins immédiats. Or, sur ce plan, il reste encore beaucoup à faire: il y aurait lieu, par exemple, de donner au processus d'appel global un caractère plus stratégique. Le Conseil d'administration du PNUD a déjà voulu se situer dans cette perspective à plus long terme en envisageant de constituer des équipes qui assurent la transition entre les secours et le

redressement, de renforcer les interventions en cas de catastrophe et d'élaborer avec le concours de partenaires des stratégies d'envergure. Le Royaume-Uni est tout disposé à appuyer une telle orientation en soulignant que le Groupe des Nations Unies pour le développement pourrait jouer à cet égard un rôle important et qu'il convient d'encourager la coopération en la matière sur le terrain, entre les organismes du système. Dans l'intérêt de cette coopération et pour donner plus de cohérence aux méthodes adoptées concrètement, le Secrétariat devrait suggérer lui-même à quelles utilisations il destine le fonds d'affectation spéciale de 10 millions de dollars que le Secrétaire général propose de constituer en faveur de l'Afrique.

La cohérence devant s'étendre au système des Nations Unies tout entier, il convient, de l'avis du Royaume-Uni, de renforcer les liens entre les éléments sociaux, les éléments économiques, les éléments de développement et, s'il y a lieu, les éléments politiques qui sont nécessairement présents dans une stratégie à plus long terme de prévention des crises et d'intervention. C'est dans cet esprit qu'a déjà été organisée une réunion conjointe du Conseil de sécurité et du Conseil économique et social et la discussion devrait se poursuivre avec le concours supplémentaire de l'Assemblée générale.

M. BISHNOI (Observateur de l'Inde) dit que parmi les interventions de la multitude d'acteurs humanitaires face à une catastrophe naturelle, les opérations de recherche et de sauvetage sont incontestablement les plus importantes. S'agissant de la prévention des catastrophes naturelles, l'expérience de l'Inde montre que la solution passe par des programmes de développement concrets, notamment la mise en valeur des ressources en eau, la mise en place d'installations de stockage de céréales, la construction de routes d'accès, la lutte contre l'érosion des sols et la diversification des cultures.

M. MOUNTAIN (Coordonnateur assistant des secours d'urgence) se félicite de la création par la Turquie et la Grèce d'un groupe commun d'intervention en cas de catastrophe et fait part de la volonté de son organisation de contribuer à son fonctionnement. Il convient avec le représentant du Royaume-Uni de la nécessité de renforcer les capacités des pays touchés et annonce que des initiatives sont en cours dans ce sens dans plusieurs États d'Afrique, notamment en coopération avec l'Organisation de l'unité africaine (OUA). Il souscrit à la déclaration de l'observateur de l'Inde sur les opérations de recherche et de sauvetage en milieu urbain et indique que les travaux concernant l'élaboration d'une convention dans ce domaine sont bien avancés et qu'un texte pourrait être prêt au début de l'année 2002.

M. LAMB (Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge) rappelle que ce sont les habitants des bidonvilles, du fait de leur vulnérabilité, qui paient le plus lourd

tribut lorsque survient une catastrophe naturelle. La principale raison en est que dans les quartiers pauvres, les habitations sont construites dans le mépris total des règles les plus élémentaires en la matière. M. Lamb déplore que tout au long du débat, le rôle des Volontaires des Nations Unies dans les interventions en cas de catastrophe ait été passé sous silence. Pour sa part, la Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge entend saisir l'occasion de l'Année internationale des Volontaires (2001) pour aider les gouvernements à mettre en œuvre des activités de planification préalable.

M^{me} MENON (Coordonnatrice résidente des Nations Unies en Mongolie) se félicite de l'accent mis par le représentant du Royaume-Uni sur la nécessité d'une plus grande cohérence au sein du système des Nations Unies. En tant que coordonnatrice résidente, elle sait combien est nécessaire une répartition claire des tâches entre les différentes organisations, comme cela a été amplement démontré en Mongolie et en El Salvador. Elle est également consciente du rôle important que doit jouer le PNUD dans les efforts visant à assurer la transition des secours d'urgence au développement durable ainsi qu'à prévenir les catastrophes naturelles.

La séance est levée à 13 h 20.
